

1. CopieCopie.Département de Justice  
et Police du Canton de Vaud

Lausanne, le 27 mai 1936.

-----  
Service de Police.

Au Ministère public fédéral,

No. I.2290 Bz/AB.

B E R N E.

Monsieur le Procureur général,

Nous avons l'honneur de répondre comme suit à votre lettre du 18 mai ct. relative au général italien Eugène Conselschi:

L'Institut de culture italienne à Lausanne, inauguré le 2 mars dr., a fait l'objet d'un échange de correspondance avec le Département politique fédéral, qui nous a répondu par lettre du 9 janvier 1936 que la création de cet Institut, dont le but et les raisons sont décrits dans une lettre du Consulat d'Italie à Lausanne du 5 décembre 1935 dont veuillez trouver ci-joint copie, ne soulevait de sa part aucune objection.

Bien qu'il ait été affirmé que l'Institut de culture italienne était destiné à servir de trait - d'union entre les milieux intellectuels de l'Italie et de la Suisse, nous avons eu dès le début l'impression qu'il s'agissait d'un organisme destiné à servir la propagande italienne à l'étranger, et par conséquent fasciste, et que son caractère politique ne tarderait pas à se révéler. Le fait que l'on fait maintenant appel au général Coselschi constitue un indice très sérieux à l'appui de cette opinion, d'ailleurs partagée par tous ceux qui sont au courant de la question.

En effet, le général Coselschi, qui a présidé les Congrès fascistes internationaux de Montreux, est en réalité un ardent propagandiste de la cause fasciste à l'étranger, et le but du dernier congrès de Montreux, dont les frais ont été entièrement réglés par le gouvernement italien, était très net: provoquer un mouvement dans les différents pays dont les représentants étaient convoqués à Montreux, en faveur de la cause italienne dans l'affaire de L'Abyssinie.





- 2 -

A ce titre - là déjà, nous avons le plus grand intérêt à éviter que notre pays ne serve de tribune à une telle activité qui est susceptible de provoquer des réactions intérieures violentes, et des réactions extérieures désagréables ou dangereuses. Ce, d'autant plus que nous savons que l'activité délétère du sieur Arthur Fonjallaz, qui a pour but le renversement par la violence de notre organisation démocratique actuelle, trouve son origine dans l'appui qu'elle a obtenu auprès des agents officiels et officieux du gouvernement italien, et, plus spécialement, du général Coselschi, avec lequel Fonjallaz a eu de réitérés entretiens.

Au surplus, le premier congrès fasciste qui s'est tenu à Montreux a réuni de nombreux représentants de factions de divers pays européens, connues pour avoir recours à la violence dans leurs pays respectifs. C'est ainsi, notamment, que figurait parmi les délégués l'avocat Motza, représentant des gardes de fer roumains, qui organisèrent et réalisèrent à l'époque l'assassinat du ministre des affaires étrangères Duca de Roumanie.

Si, dans l'intérêt du maintien des bonnes relations entre la Suisse et l'Italie, l'autorité fédérale estime devoir faire droit aux démarches des autorités italiennes tendant à obtenir la suspension de l'interdiction d'entrer en Suisse prononcée contre le général Coselschi, nous sommes prêts à nous incliner. Par contre, en considération des polémiques de presse auxquelles le congrès fasciste de Montreux avait donné lieu, nous sommes d'avis qu'il serait indiqué de subordonner la levée de la mesure dont le général C. est l'objet et l'octroi de l'autorisation de la conférence, à la condition que celle-ci soit réservée aux membres de l'Institut et qu'elle ait lieu exclusivement sur invitations, celles - ci étant en outre restreintes à un nombre de personnalités connues.

D'autre part, l'enquête Fonjallaz n'étant pas terminée à l'heure actuelle, il semblerait indiqué de prier le général Coselschi d'éviter tout contact avec Fonjallaz.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'assurance de notre considération très distinguée.

LE CHEF DU DEPARTEMENT DE JUSTICE  
ET POLICE DU CANTON DE VAUD: sig. Baup.